

VILLE D'HENIN BEAUMONT

-:~::~-

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-:~::~-

**Département du
Pas de Calais**

L'an Deux Mille Vingt et Un le 12 mars à 9 heures 30 le Conseil d'administration s'est réuni à la mairie, salon Jacques Piette, sous la présidence de Monsieur Steeve BRIOIS, président, à la suite des convocations en date du 8 mars 2021.

**Arrondissement
de Lens**

ETAIENT PRESENTS :

MM. Steeve BRIOIS, François NIEBOJEWSKI et Jean-Claude MASSIN.

M. Christopher SZCZUREK présent par visioconférence.

Mmes Aurélia BEIGNEUX, Annie WANNEPAIN et Anne-Marie GARCIA.

Membres du Conseil d'administration,

ABSENT EXCUSE:

M. Boufeldja LASRI

ABSENTE NON EXCUSEE:

Mme Nathalie SALZMANN

12/03/2021
N° 2021-02

SECRETAIRE : M. Laurent MOREL

Directeur du CCAS,

ont signé au registre tous les Membres

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CENTRE
SOCIALE EN DATE DU 12 MARS 2021 – N° 20**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire de l'établissement public, annexé à la présente délibération a donné lieu à un débat d'orientation budgétaire; qu'il comprend les éléments réglementaires suivants :

- Contexte économique national,
- Présentation de la structure (statut, activités...),
- Analyse des ressources humaines (effectifs, évolution, bilan...),
- Analyse rétrospective budgétaire (charges de personnel, dépenses, subventions...),
- Orientations budgétaires (projets, fonctionnement...);

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 du CCAS, y compris le SSIAD et la résidence autonomie Louis Pasteur, lors de la présente séance et sur la base du rapport proposé par Monsieur le président.

ARTICLE 2 : SOULIGNE que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissement des années à venir.

ARTICLE 3 : APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire tel qu'il figure en annexe.

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

ID : 062-216204271-20210312-2021_02-DE

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

**Pour extrait certifié conforme au registre
(Publié et affiché conformément à l'article L2121-25
du Code général des collectivités territoriales)
HENIN-BEAUMONT, le 12 mars 2021**

